

FRAIS DE CAND

Frais de candidature

- des frais de 50 \$ sont exigés pour toute mise en candidature;
- ce montant n'est pas récurrent et n'est donc pas exigé pour les années ultérieures auxquelles le candidat postule.

INSCRIPTION

Inscription

Les candidats répondant à TOUS les critères énumérés précédemment doivent présenter leur candidature avant le 15 mars. Le choix des candidats qui recevront l'aide sera connu au plus tard le 30 juin.

Pour en connaître davantage ou pour obtenir le
FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

Fédération des producteurs d'œufs du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 320
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530
Télécopieur : 450 679-0855
Courriel : info@oeuf.ca
Site Internet : www.oeuf.ca



Fédération des
producteurs d'œufs
du Québec



PROGRAMME

D'AIDE AU DÉMARRAGE DE

Producteurs d'œufs

DÉDIÉS À LA VENTE DIRECTE :

une opportunité à votre portée !



Conception graphique : Harmonie F.L. Chicote - 1 866 345 2625



Fédération des
producteurs d'œufs
du Québec

Introduction

La Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ) est fière de présenter son Programme d'aide au démarrage de producteurs d'œufs dédiés à la vente directe. Cette initiative s'intègre à l'objectif de satisfaire les besoins de ce marché en émergence. Les critères associés au programme ont été développés avec la collaboration de plusieurs partenaires :

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- L'Association des Marchés publics du Québec (AMPQ)
- La Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ)
- La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)
- Équiterre
- La Table de développement de la production biologique (TDPB)

Aide offerte

Ce programme octroie à même une réserve de quota prévue à cet effet, le droit d'utiliser, à certaines conditions, un quota d'un maximum de 500 poules à 5 nouveaux producteurs. Ce droit n'est pas transférable.

Objectif

L'objectif du programme est de contribuer à combler les besoins du marché des circuits courts en permettant à des producteurs d'avoir accès à des droits de produire au-delà du seuil permis, tout en favorisant la production d'œufs biologiques. Les types de mise en marché prioritaires par ce Programme sont les marchés publics, les paniers bio et les marchés virtuels (ex. marchés de solidarité).

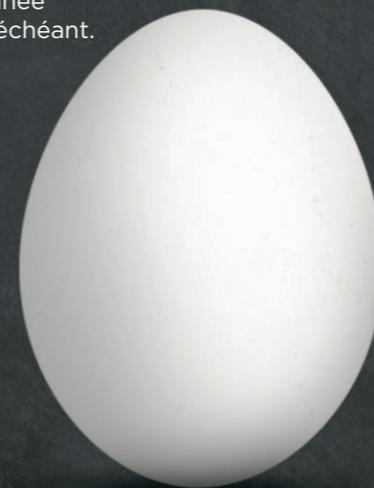
La gestion des surplus doit donc se faire de manière à respecter ces types de mise en marché.

La vente chez les détaillants réguliers, comme les supermarchés ou les restaurants, n'est pas une option permise par le programme et toute candidature en faisant mention comme solution sera disqualifiée.

Critères d'admissibilité

- être âgé d'au moins 18 ans;
- avoir le projet de démarrer une nouvelle entreprise de production d'œufs de consommation à laquelle il participera activement de manière à approvisionner un marché en vente directe;
- être domicilié au Québec et être citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- n'avoir jamais détenu ou exploité un contingent de production d'œufs de consommation au Québec, ni été propriétaire de parts sociales d'une société ou actionnaire d'une personne morale qui détient ou exploite un tel contingent;
- ne pas être un membre de la famille immédiate* d'une personne qui détient ou exploite un quota de production d'œufs de consommation ou d'une personne qui détient des parts sociales dans une société ou du capital-actions d'une personne morale qui détient ou exploite un tel quota;
- s'engager à vendre tous les œufs produits par les poules en production via la vente directe;
- respecter les normes de logement en vigueur qui excluent notamment la mise en place de logements conventionnels;
- être propriétaire, locataire ou détenir une entente de bail pour la location de la terre conditionnelle à l'obtention du quota;
- fournir les états financiers de l'année antérieure de l'entreprise, le cas échéant.

* On entend par « membre de la famille immédiate » ou « membre de sa famille immédiate » : père, mère, conjoint, enfant, frère, sœur, beau-père, belle-mère, gendre, bru, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils et petite-fille.



Évaluation

Chaque candidature respectant TOUS les critères d'admissibilité sera évaluée selon les conditions que l'on retrouve dans le FORMULAIRE D'INSCRIPTION.

Les participants seront évalués en fonction des éléments suivants :

Identification :

- l'emplacement du site de production et la certitude de pouvoir y produire le quota obtenu;
- les études reliées et autres formations reliées au domaine agricole ;
- l'expérience comme travailleur dans une entreprise agricole où les principales tâches sont reliées aux activités agricoles;

Production :

- l'expérience ou non en production d'œufs;
- la provenance des poulettes;
- la capacité et le type de logement;
- la gestion du fumier;

Conditions de production :

- Normes de bien-être, salubrité et biologiques;

Montage financier :

- Données de base (nombre de poules, taux de ponte, prix de vente, vente d'œufs estimées, contributions à la Fédération, etc.);
- Budget annuel trimestriel, sur plusieurs années selon le plan de croissance de l'entreprise;

Mise en marché actuelle et envisagée :

- à la ferme, dans les marchés publics, paniers bio, marchés virtuels pour la production d'œufs et autre production complémentaire;

Description du marché :

- Marché et type de clientèle visés;
- Compétiteur et concurrence
- Approvisionnement et transport
- Poules de réforme

Stratégie promotionnelle

Gestion des surplus en haute et basse saison

- Respect du type de mise en marché prioritaires par le programme

Organisation du travail

Vision court/moyen/long terme de l'entreprise

Échéancier

Le choix final des personnes qui recevront l'aide offerte par le programme sera fait par tirage au sort parmi les 10 candidatures ayant obtenu le meilleur pointage et qui auront obtenu la note de passage. Les 5 meilleures candidatures, ou plus si égalité de note, se verront obtenir une chance additionnelle lors du tirage.